

VILLIERS VINEUX
Séance du 15 juin 2023
S 006-2023

<p>Convocation du 6 juin 2023</p> <p>Affichage du 20 juin 2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois et le quinze juin à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire</p> <p>Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - ,</p> <p>Absents représentés : Nicolas ARVIN-BEROD donne pouvoir à Yves HUGOT - Aurore BUISSON donne pouvoir à Kamel FERRAG,</p> <p>Absent : Jean-Baptiste NAVARRE</p> <p>Secrétaire de séance : Éric JAMBON,</p>
<p>Lecture du procès verbal de la séance du 7 avril 2023 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p>	
<p>Autorisation d'assistance juridique,</p> <p><i>Délibération 2023 – 015</i></p>	<p>Le Maire explique que la commune a un litige avec un administré.</p> <p>Si toutefois ce litige ne viendrait pas à être résolu à l'amiable, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de pouvoir faire appel à une assistance juridique.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ces membres :</p> <p>AUTORISE le Maire de faire appel à une assistance juridique, AUTORISE le Maire à mandater les factures relatives à ce dossier, AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</p>
<p>Devis et travaux</p>	<p>Le Maire donne lecture des différents devis acceptés depuis le dernier conseil municipal</p>
<p>Demande de subvention Poteau incendie SDF</p> <p><i>Délibération 2023 – 016</i></p>	<p>Le Maire donne lecture du devis de remplacement du poteau incendie situé vers la salle des fêtes qui est hors-service. Le Maire précise que le bas du village n'est plus protégé contre l'incendie.</p> <p>Le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR avec un taux de 50% sur une base éligible de 5 123.75€.</p>
<p>Travaux à envisager dans le cadre de l'aménagement routier</p>	<p>Le Maire propose une réflexion autour de l'aménagement routier rue de la cave et rue du four.</p> <p>Des devis sont en cours.</p>
<p>Avis sur le projet de révision du SAGE du bassin de l'Armançon</p> <p><i>Délibération 2023 – 017</i></p>	<p>Le Maire indique que la Commune est consultée pour avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon par la Commission Locale de l'Eau.</p> <p>Le Maire rappelle que le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. Il doit être compatible avec le SDAGE Seine-Normandie 2022/2027.</p> <p>Le Maire indique que l'avis porte sur les deux documents constituant le projet de SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable définissant les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides ; - Le règlement définissant des priorités d'usage de la ressource en eau, des mesures nécessaires à la restauration et de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides. <p>Le Maire précise que cet avis intervient dans le cadre de la consultation des Conseils Départementaux et Conseils Régionaux, des chambres consulaires, des communes et de leurs groupements compétents qui est requise conformément à l'article L. 212-6 du code de l'environnement.</p> <p>L'avis doit intervenir dans un délai de 4 mois à compter du 13 mars 2023.</p> <p>Le Maire précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement VNF n'est aucunement contraint, alors qu'il mobilise 80% de la ressource en eau. - De nouvelles contraintes impliquent les collectivités territoriales et acteurs économiques. - Une absence d'action financée par la taxe GEMAPI, <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ÉMET un avis défavorable sur le projet de révision du SAGE.</p>

Référent déontologue	N'ayant que peu d'information sur le rôle du référent déontologue, le conseil municipal reporte le point au prochain conseil municipal.
Préparation 14/07	Comme tous les ans, le conseil municipal organise les festivités du 14 juillet. Un bulletin municipal va être distribué prochainement.
Location terres communales	Les terres de la communes louées par Mme Jacqueline GIBIER sont libres au 1 ^{er} août. Le conseil va proposer aux agriculteurs de la commune une attribution foncière dans le cadre des règles départementales.
Syndicat des eaux	Le Maire informe que des délibérations seront à prendre à la rentrée.
Ecoles	Le Maire informe que des délibérations seront à prendre à la rentrée.
	La séance est levée à 23h00 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures

M. Kamel FERRAG	M. Yves HUGOT	M. François SPINELLE
Mme Hélène COUASSE	M. Franck LECOMTE	M. Morgan PIERRON
M. Jean Baptiste NAVARRE	M. Romuald LEMAITRE	M. Éric JAMBON
M. Nicolas ARVIN-BEROD donne pouvoir à Yves HUGOT	Mme Aurore BUISSON donne pouvoir à Kamel FERRAG	